

Contribution de Ecologie Pour Le Havre à l'enquête publique Maprosol.

Le groupe SITA Suez envisage de s'installer à Rogerville, sur un site appelé Maprosol. Nous avons regardé le dossier qu'on a bien voulu mettre à notre disposition en nous attachant particulièrement aux problèmes de l'eau, des effluents gazeux et de la sécurité.

L'eau : Du point de vue de la sécurité, il faut évidemment envisager le risque incendie. Une concertation a été initiée avec le SDIS76. Des bassins vont être aménagés pour disposer de plusieurs réserves bien réparties. Il faudra que le bon état de ces bassins réaménagés soit constaté avant le début des activités sur le site.

Au cas où les réserves d'eau seraient inutilisables ou insuffisantes, l'eau d'extinction sera-t-elle pompée dans le grand canal ?

La vanne d'isolement manuelle devra être parfaitement accessible et le personnel devra en connaître son existence et son fonctionnement. Selon le dossier technique, il n'y aura pas de gardien pendant les heures de fermeture du site. Cela pose-t-il un problème en cas d'incendie ?

A la sortie du site, les eaux iront via le réseau existant vers le Grand Canal. Son plan aurait eu sa place dans ce dossier. Il semble que ce réseau ne soit pas en bon état. Il circule sous anciennement Extract'ion et CITRON.

Le long du grillage Ouest de Citron, à l'intérieur du site, on peut voir des regards dont le couvercle a été soulevé, donnant lieu à des débordements. Il est important de vérifier l'état de ce réseau.

Certains piézomètres font partie de la surveillance qui incombe au site d'ETARES. Il serait bon, d'une part que le piézomètre PZ2 soit remplacé, d'autre part qu'un point zéro soit fait avant le début des activités sur le site et que l'arrêté d'autorisation demande cette surveillance

Les effluents gazeux :

Plusieurs activités s'accompagneront d'émissions gazeuses, par exemple le traitement des terres polluées (p 28 dossier technique) : « La ventilation réduit les concentrations en composés volatils ».

Autre exemple, les déchets de chantier « seront triés en vrac à l'extérieur dans le bâtiment » ? Il faut comprendre à l'intérieur du bâtiment ! On utilisera un séparateur aéraulique.

Pour ces deux activités, il y aura émission de COV et de poussières. En 4.6.4.2., on annonce que le fonctionnement du filtre à charbon actif sera vérifié régulièrement, au moins une fois par semaine. L'arrêté d'autorisation demandera qu'il y ait un suivi de ce contrôle qui pourra être communiqué en CSS.

Les analyses :

A plusieurs reprises, il est écrit qu'on fera des analyses, par exemple au paragraphe 4.6 à propos des terres polluées. Le conditionnel est employé au paragraphe 4.6.2 et 4.6.2.4. Au paragraphe 4.6.2.3., il n'est pas dit clairement qui produit l'analyse « d'un échantillon de terres polluées ».

Il ne semble pas qu'un laboratoire soit prévu sur le site. Il existait du temps de SANIFA.

Le trafic routier

Celui-ci est important même sur la route de l'estuaire où la vitesse est limitée. Il est à souhaiter que le maximum du transit des apports se fera par voies fluviale et maritime, d'une part, par le rail d'autre part. De même, l'exportation vers l'étranger devra être réduite au minimum.

Commission de suivi de site

L'association souhaite en faire partie.

La présidente, A.Leroy